

En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire, alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.

Le ministre de la Défense nationale a aussi déclaré le 4 novembre, à la Chambre des communes, et je crois que c'est là la date que j'avais dans l'idée, qu'après échange de communications entre autorités militaires, on préparerait et discuterait avec les États-Unis les notes à échanger à ce sujet.

M. COLDWELL: N'est-ce pas là, toutefois, une question d'affaires extérieures?

M. STICK: C'est là une question politique canadienne, et non pas de politique militaire.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Mon ministère n'en sait pas d'avantage, mais lorsque ces communications militaires auront été dépouillées, nous serons prêts à aider à la préparation des notes et à leur échange par voie diplomatique.

On ne saurait dire si ces notes seront déposées et je ne peux pas engager le gouvernement à cet égard pour le moment.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous serait-il possible de conclure une entente militaire avec un autre pays sans arrangements diplomatiques?

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Pearson.

M. PEARSON: Dans cet ordre d'idées, il me semble très anormal que, dans une affaire de ce genre, qui comporte des éléments politiques aussi bien que militaires, il n'y ait pas eu de consultations entre ministères, comme il y en a eu auparavant, consultations auxquelles le ministère des Affaires extérieures aurait dû participer.

Il me paraît également inusité que le ministère n'ait pas son mot à dire sur cet aspect de la question, étant donné la déclaration qu'a faite le ministre de la Défense nationale, suivant laquelle le commandement de la NORAD a été organisé à la suite d'une entente intérimaire entre les deux pays, et qu'une entente officielle entre les deux gouvernements fait présentement l'objet de négociations.

C'est pourquoi je suis surpris que le ministère des Affaires extérieures ne se soit pas intéressé, si j'ai bien compris le ministre, à cette entente intérimaire entre les deux pays puisqu'il s'agissait d'une affaire qui comporte des éléments politiques autant que militaires.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A cela, monsieur le président, je répliquerai qu'il a été précisé en Chambre que la défense aérienne de l'Amérique du Nord doit être considérée comme une seule et même question et que cette vérité est admise depuis longtemps d'ailleurs.

Pendant un certain temps, malgré tous les rapides progrès de la technologie des armes, ce problème pouvait être résolu grâce à des plans coordonnés de défense Canada-États-Unis. Comme le député d'Algoma-Est le sait, l'avènement des armes nucléaires de grande puissance et la rapide amélioration des moyens de livraison de ces armes au cours des deux dernières années, a rendu nécessaire l'exercice d'une autorité plus rigoureuse sur tous les engins qui, sur le continent nord-américain, pourraient servir à parer une attaque utilisant les armes les plus récentes.

Les plus hautes autorités d'Ottawa et de Washington, se sont vite rendu compte que, pour assurer à l'Amérique du Nord la défense aérienne la plus efficace possible, la direction militaire des effectifs de défense aérienne du Canada et des États-Unis devait ressortir à un seul et même commandement.

Le principe suivant lequel la sécurité collective doit être assurée par une seule hiérarchie a été bien établi au sein de l'OTAN où, par exemple, SACEUR dirige les opérations de toutes les forces en œuvre. Aujourd'hui, il est aussi important que ce même principe soit appliqué à la direction de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.